



**Séance du Conseil intercommunal de l'ASIPE
du 17 septembre 2020 à 19 heures 30 à l'Aula de DLT à Payerne**

No 15

Présidence : M. Laurent Cosendai

Comité de direction :

Présents : Mmes Dominique Losey et Anne-Michèle Enggist
MM. Julien Mora et Philippe Cornamusaz

Excusées : Mmes Sandra Menétrey et Corine Ranzoni

Démissionnaire : M. Eric Kueng, qui sera remplacé par M. Edouard Noverraz

Délégation fixe :

Présents : Mmes Christelle Iff Thévoz et Brigitte Estoppey
MM. Daniel Givel, Alain Sumi et André Jomini

Excusé : M. Jean-Daniel Curchod

Délégation variable :

Présents : Mmes Estelle Babey Martin, Malgorzata Binggeli, Muriel De Dompierre, Zagorka Ney, Aurélie Rapin, Sandra Savary, Anne Jaccottet,
MM. Pascal Allenbach, Laurent Cosendai, Fabrice Perret, Michael Trachsel, Roland Bucher, Serge Grognoz, Stéphane Maillard, Philippe Pilonel, Alain Michel

Excusés : M. Houcine Louati, Aurélien Karg, Stéphane Perey

Absents : Mme Nathalie Simonin, M. Philippe Charmoy

Salutations des autres personnes présentes :

M. Christian Chevalier, Directeur de l'Etablissement primaire de Payerne et environs.

M. Philippe Berdoz, Directeur de l'Etablissement secondaire de Payerne et environs.

M. Patrick Gander, Président du Comité directeur de l'ASIEGE

M. Xavier Nicod, Doyen de direction de l'Etablissement scolaire de Granges et environ.

Les représentants de la presse et le public.

Ouverture

Il est 19 heures 40 lorsque M. Laurent Cosendai, Président, ouvre la séance.

Il remercie les membres du Comité de direction ainsi que M. Pierre-Alain Lunardi, Directeur administratif de l'ASIPE, pour leur participation à cette séance et pour les informations qu'ils y apporteront.

Appel nominal

Le Président passe la parole à Mme Fabienne Moll, Secrétaire, pour l'appel nominal.

Ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi.

1. Communications du Bureau
2. Assermentations
3. Election et assermentation d'un membre au Comité de direction, représentant de la Commune de Missy
4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 9 janvier 2020
5. Préavis No 01/2020 : Comptes 2019 et rapport de gestion
6. Préavis No 02/2020 : Règlement du Conseil intercommunal de l'ASIPE
7. Préavis No 03/2020 : Budget de fonctionnement 2021
8. Renouvellement du bureau 2020-2021
9. Nomination de la Commission de gestion (COGESS) 2020-2021
10. Réponses aux postulats du Conseil communal de Corcelles-près-Payerne
11. Communications du Comité de direction (CODIR)
12. Divers et propositions individuelles

A l'issue de la partie statutaire, une présentation sera faite par les directeurs des établissements primaires s'agissant de la création du nouvel établissement en août 2021. Suivra une présentation par le Directeur de l'ASIPE du projet d'étude de faisabilité et d'opportunité sur la fusion entre l'ASIPE et l'ASIEGE.

1. Communications du Bureau

- Conformément à ce qui a été convenu lors de la séance du 9 janvier dernier, le Bureau du Conseil intercommunal a adressé un courrier au Président du Conseil communal de Payerne concernant l'absence répétée d'un délégué. Une réponse datée du 8 février est parvenue au Bureau. Cet objet est considéré comme réglé.
- Par mail du 5 mars dernier, M. Pierre-Alain Lunardi a informé que Mme Anne-Michèle Enggist, élue municipale à Missy avait également été désignée par sa commune pour remplacer M. Thierry Graf au CODIR de l'ASIPE ; ses élections et assermentation auraient dû intervenir lors du conseil du 26 mars, malheureusement annulé.
- Par courrier du 25 mars 2020 adressé à la Commune de Payerne, dont le Bureau a reçu copie, M. Dominique Sartori fait part de diverses constatations concernant la mise à l'enquête du collège de La Coulaz. Finalement, il informe retirer son opposition.
- Le Bureau a reçu plusieurs directives et décisions du Conseil d'Etat concernant les effets du COVID19 sur les institutions vaudoises. Des copies de courriers adressés aux parents d'élèves sont également parvenues.
- Par mail du 28 mai dernier, M. Pierre-Alain Lunardi a annoncé l'engagement de Mme Stefania Santos ; cette information a également fait l'objet d'une communication du CODIR jointe à l'envoi concernant cette séance.
- Fin mai – début juin, sortie du préavis 02/2020 et nomination d'une commission. Suite à une remarque d'un conseiller, il est souhaité que les préavis soient transmis de suite à tous les membres du Conseil en format informatique. La possibilité serait ainsi offerte à chacun de faire part de ses remarques ou questions à la commission désignée. Cette pratique étant justifiée, le Président demande au Bureau et au Directeur de l'ASIPE de prendre note de ce changement de pratique.
- Par mail du 20 août 2020, Mme Anne-Michèle Enggist informe le Bureau que Mme Christelle Iff Thévoz a été désignée en remplacement de Mme Tiffany Buffier comme membre de la délégation fixe de Missy au Conseil intercommunal.
- Par courrier du 31 août dernier, Mme Fabienne Moll, Secrétaire du Conseil intercommunal fait part de sa démission au 30 juin 2021.
- Par mail du 1^{er} septembre, la commune de Trey a confirmé le remplacement de Mme Brigitte Schumann à la délégation fixe du Conseil par Mme Brigitte Estoppey.

2. Assermentations

Conformément à l'article 9 de la Loi sur les communes (LC), le Président assermente Mme Brigitte Estoppey en remplacement de Mme Brigitte Schumann et Mme Christelle Iff Thévoz en remplacement de Mme Tiffany Buffier.

3. Election et assermentation d'un membre au Comité de direction, représentant de la Commune de Missy

Suite à la démission de M. Thierry Graf de son poste de municipal à Missy et de fait, également de son poste de membre du CODIR, sa place est à repourvoir. Mme Anne-Michèle Enggist a été élue à la Municipalité de Missy en remplacement de M. Thierry Graf et désignée par sa commune pour intégrer le CODIR de l'ASIPE, ce qu'elle a fait depuis plusieurs mois.

A l'unanimité, le Conseil intercommunal élit Mme Anne-Michèle Enggist en qualité de membre du CODIR. Elle est assermentée par le Président conformément à l'article 9 de la Loi sur les communes.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 9 janvier 2020

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Préavis No 01/2020 : Comptes 2019 et rapport de gestion

La parole est donnée à M. Fabrice Perret pour la lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion.

Le Président ouvre la discussion sur les différents documents relatifs à cet objet.

Le temps de parole n'est pas utilisé. Il est passé au vote des conclusions du préavis.

A l'unanimité, le Conseil intercommunal décide :

Article 1

D'approuver les comptes 2019 tels que présentés et d'en donner décharge au Comité de direction.

Article 2

De donner décharge au Comité de direction sur sa gestion durant l'année écoulée.

6. Préavis No 02/2020 : Règlement du Conseil intercommunal de l'ASIPE

En préambule, M. Laurent Cosendai remercie M. Pierre-Alain Lunardi pour avoir établi le projet de nouveau règlement et le préavis à la demande du Bureau du Conseil. Comme mentionné dans le préavis, un toilettage de l'ancien règlement datant de 2001 était nécessaire suite à la nouvelle Loi sur les communes de 2013 et à la révision des statuts effectuée en 2018.

La parole est donnée à Mme Aurélie Rapin pour la lecture du vœu, des amendements et des conclusions de la commission ad hoc.

M. Laurent Cosendai confirme l'acceptation du vœu et sa mise en œuvre, soit la création d'une table des matières dans le règlement.

M. Stéphane Maillard propose de modifier l'amendement No 2 pour le simplifier encore plus, comme suit :

Amendement No 2 modifié – Art. 65 al. 3

Du rapport de la commission. Ce rapport doit conclure à la prise en considération, à l'acceptation du préavis, à sa modification sous forme d'amendement aux conclusions du préavis, à son renvoi au comité pour une nouvelle étude, à son rejet pur et simple.

Mme Aurélie Rapin explique que le texte de l'amendement de la commission reprend le texte actuel du règlement. La commission est toutefois ouverte à d'autres modifications allant dans le but d'une clarification.

M. Pascal Allenbach suit la proposition de M. Stéphane Maillard qui rend cet article plus compréhensible.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote :

A l'unanimité, le Conseil intercommunal décide :

Amendement No 1 – Art. 35 al. 1

Toute commission est composée de trois membres au moins, en tenant compte de la représentativité des communes.

Amendement No 2 modifié – Art. 65 al. 3

Du rapport de la commission. Ce rapport doit conclure à la prise en considération, à l'acceptation du préavis, à sa modification sous forme d'amendement aux conclusions du préavis, à son renvoi au comité pour une nouvelle étude, à son rejet pur et simple.

Article 1

D'adopter le règlement du Conseil intercommunal amendé.

7. Préavis No 03/2020 : Budget de fonctionnement 2021

La parole est donnée à M. Fabrice Perret pour la lecture des conclusions de la commission de gestion. Cette dernière relève l'augmentation très importante du budget de l'ASIPE d'année en année au cours de cette législature. Il est passé de fr. 5'980'070.-- à fr. 7'798'939.-- en 2021.

Le Président constate à son tour que le budget est équilibré par les apports des communes membres. Les charges et les revenus sont identiques à fr. 7'798'939.-- (7'097'737.15 au budget 2020), en hausse de fr. 701'202.-- par rapport au précédent. Cela correspond tout de même à une augmentation d'environ 10 %.

M. Roland Bucher constate une nouvelle fois que chaque année le CODIR inscrit un montant élevé au compte 350.3112.00 « Achat de mobilier scolaire pour l'Etablissement primaire » alors que le montant effectivement dépensé est très peu élevé. Il demande s'il existe vraiment des listes de mobilier à renouveler.

M. Pierre-Alain Lunardi confirme que les Directeurs fournissent au CODIR des listes d'intention d'achat. La concrétisation des remplacements se fait par opportunités; il est parfois possible de réparer finalement le mobilier ou d'en trouver à moindre frais.

M. Fabrice Perret précise que le mobilier de deux classes est renouvelé chaque année.

M. Philippe Berdoz informe que certain mobilier de la Nouvelle Promenade date d'il y a 40-50 ans. Il reste encore 2 classes dont celui-ci doit être renouvelé. Si le mobilier coûte cher à l'achat, il dure longtemps.

M. Roland Bucher est conscient qu'un renouvellement doit être effectué. Ce qu'il ne comprend pas, c'est que ce renouvellement est inscrit au budget et qu'il n'intervient pas.

M. Pierre-Alain Lunardi précise que du mobilier, acquis dans le cadre du préavis 01/2018, a été stocké entre-temps pour être installé en 2019.

M. Stéphane Maillard demande que l'argent non dépensé pour les camps qui ont dû être annulés à cause de la pandémie soit utilisé pour la mise sur pied de camps de remplacement pour ces élèves.

M. Julien Mora informe que, pour une partie des élèves, notamment les 11H, ce ne sera pas possible, ceux-ci ayant quitté l'école. La Direction de l'établissement primaire a d'ores et déjà décidé d'annuler les camps de ski des 7H. Le CODIR, en collaboration notamment avec la Direction de l'établissement secondaire, étudie la possibilité de mettre sur pied des courses d'école "plus". Dans l'idée, il s'agirait d'aller plus loin, par exemple visiter le Technorama à Winterthur. Les directions ne savent pas si elles pourront organiser des camps au vu de la situation actuelle et des mesures contraignantes édictées par le GLAJ (Groupe de Liaison des Activités de Jeunesse). En conclusion, M. Julien Mora confirme que l'argent qui ne sera pas dépensé pour les camps, sera retourné aux communes.

M. Christian Chevalier précise encore que les élèves qui étaient en 8H au printemps sont maintenant tous en secondaire; il ne sera donc là non plus pas possible de faire un camp de rattrapage. Il est également prévu d'organiser des sorties différentes, comme des journées « au froid » à la place des camps de ski ; en effet, il n'est à ce jour pas possible que des élèves soient regroupés dans des chambres communes. Des sorties supplémentaires sont également prévues pour les élèves de 7-8H en compensation.

M. Stéphane Maillard remercie pour les explications et apprécie les projets en cours. La sécurité sanitaire des élèves doit primer avant tout.

M. Philippe Berdoz informe encore que les camps de ski des secondaires sont pour l'instant maintenus. Une évaluation de la situation sera faite certainement dans le courant du mois de novembre.

M. Pascal Allenbach signale une erreur dans les remarques du budget, à la page 3, au compte 111.3512.00. Dans le commentaire y relatif, il faut lire : "Ceci est possible grâce à l'engagement d'une nouvelle collaboratrice comme annoncé au poste 110.311.00."

La parole n'est plus demandée, il est passé au vote.

A l'unanimité, le Conseil intercommunal décide :

Article 1

D'approuver le budget de fonctionnement 2021 tel que présenté.

8. Renouvellement du Bureau 2020-2021

Selon l'article 6 des statuts, "le Conseil intercommunal nomme en son sein, à la fin de chaque année (période du 1^{er} juillet au 30 juin), son président, son vice-président, deux scrutateurs et deux suppléants. Le président et le vice-président sont rééligibles".

Cette dernière phrase n'incluant pas les scrutateurs et leurs suppléants, les 4 personnes en place doivent être considérées comme démissionnaires de leur poste.

Par contre, M. Philippe Charmoy, vice-président et M. Laurent Cosendai, président, sont prêts à assumer le dernier mandat de la législature à leurs postes respectifs, pour autant qu'aucun autre membre du Conseil ne se propose ou ne soit proposé.

M. Roland Bucher demande si les scrutateurs et scrutateurs suppléants sont d'accord de renouveler leur mandat.

M. Laurent Cosendai précise qu'effectivement ils sont démissionnaires mais qu'ils peuvent être réélus.

M. André Jomini propose dès lors de désigner tous les membres du Bureau en place par acclamation. Il est suivi par l'assemblée.

Dès lors, le bureau 2020-2021 sera composé de :

Président : M. Laurent Cosendai

Vice-président : M. Philippe Charmoy

Secrétaire : Mme Fabienne Moll

Scrutateurs : Mme Muriel De Dompierre et M. Roland Bucher

Scrutateurs suppléants : Mme Anne Jaccottet et M. Daniel Givel.

9. Nomination de la Commission de gestion (COGESS) 2020-2021

Selon article 25 des statuts, "la commission de gestion est composée de 5 membres et de deux suppléants; elle est élue pour une année et un membre au minimum sera remplacé chaque année."

Mme Tiffany Buffier (Missy) étant démissionnaire du Conseil où elle fonctionnait également à la COGES, son poste est à pourvoir au sein de cette commission.

Les autres membres, à savoir MM. Fabrice Perret et Daniel Givel (Corcelles), Jean-Daniel Curchod (Chevroux) et Stéphane Maillard (Payerne) ont confirmé accepter un nouveau mandat annuel et sont donc reconduits pour l'exercice 2020-2021.

La logique voudrait que M. Pascal Allenbach, suppléant qui a fonctionné sur le préavis du budget 2021 comme membre à la place de Mme Tiffany Buffier reste en poste. Toutefois, cela créerait une surreprésentation des délégués de Corcelles, avec 3 membres sur 5; le Président propose donc, en accord avec les concernés, que M. Allenbach reste suppléant et que M. Aurélien Karg, de Missy, remplace Mme Tiffany Buffier comme membre de la COGES.

Mme Sandra Savary est proposée comme suppléante et accepte le poste.

Cette proposition de composition de la COGES est acceptée à la majorité des membres. La COGES doit s'organiser et désigner son président.

10. Réponses aux postulats du Conseil communal de Corcelles-près-Payerne

M. Julien Mora explique que le CODIR n'a pas voulu joindre ses réponses à la convocation car le Conseil communal de Corcelles avait une séance agendée dans l'intervalle. Il était primordial pour le CODIR que le Conseil intercommunal en prenne connaissance et les traite en premier.

M. Julien Mora lit les réponses aux postulats Nos 1 et 3 déposés par le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne et adoptés par le Conseil intercommunal dans sa séance du 9 janvier dernier.

Ces réponses seront transmises à tous les membres du Conseil intercommunal par mail dans les jours qui suivent cette séance et feront également partie intégrante du présent procès-verbal.

Réponse au postulat No 1

Mme Anne Jaccottet demande si les 21 minutes de temps de trajet des enfants habitants La Foule est compté pour un seul trajet.

M. Julien Mora répond qu'effectivement le temps total de trajets pour ces enfants est de 84 minutes. Il précise que les 44 minutes de trajets mentionnés dans la réponse est une moyenne.

Réponse au postulat No 3

M. Julien Mora précise que des améliorations dans la gestion ont eu lieu chaque année. S'agissant des transports, toutes les parties impliquées devront valider le futur cahier des charges pour l'appel d'offres pour le nouveau transporteur. Avec ce cahier des charges, le CODIR repartira sur de nouvelles bases pour la suite.

M. Daniel Givel informe qu'il viendra peut-être lors de la prochaine séance avec des questions en relation avec les réponses aux postulats.

Toutefois, il tient à souligner que les horaires des transports n'ont posé aucune difficulté cette année à Corcelles, car ils sont identiques à la mouture mise en œuvre en automne 2019. La nouvelle aire d'arrêt de bus à Corcelles fait également l'unanimité. Cette constatation faite, il invite le CODIR à "ne pas réinventer la roue" pour les prochaines rentrées.

M. Daniel Givel informe encore que la Commission de gestion a établi une liste de questions qui sera transmise prochainement au CODIR. La Commission attend des réponses pour la prochaine séance du Conseil intercommunal. Il attire l'attention sur le fait que certaines questions sont en relation avec le futur cahier des charges du transporteur.

Pour conclure, il dit que les erreurs des rentrées précédentes ne doivent plus se reproduire.

M. Julien Mora confirme que les horaires de cette rentrée ont très peu changé par rapport à l'automne dernier et que la mise en fonction d'un grand bus a également facilité les choses. Toutefois, il informe que la rentrée 2021-2022 ne sera pas identique à celle de cette année, car un nouveau transporteur sera peut-être engagé. De plus, le Collège de Corcelles accueillera certainement tous les élèves de la 1H à la 4H, ce qui changera également la donne.

11. Communications du Comité de direction (CODIR)

M. Julien Mora - Président

- Le préavis No 01/2019 - Demande de crédit pour l'étude de la construction d'un collège à Payerne est en phase de bouclage avec une dépense d'environ fr. 450'000.-- sur les fr. 510'000.-- accordé par le Conseil. Des économies ont été réalisées sur les honoraires et certains frais pris en charge par la Commune de Payerne.
- Un accueil extra-scolaire a été ouvert à Grandcour où seules 7 places sur 12 sont occupées. Cette situation a permis de ne pas engager autant de personnel qu'initialement prévu. Il est précisé que les accueils dans les collèges sont obligatoires en vertu de la LAJE et que des montants ont été prévus dans le budget 2021 pour ces postes.
- Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, les mesures à mettre en place ont engendré des coûts supplémentaires (nettoyage par exemple) qui seront répercutés sur les communes.
- La DGEO a adressé aux parents du secondaire un courrier les informant que des masques seraient à disposition auprès des communes pour les élèves empruntant les transports publics. Cette information n'a malheureusement pas été relayée aux communes. Une séance aura lieu prochainement entre l'UCV, la DGEO et des délégués des associations intercommunales pour trouver une solution.
- Le collège en construction au lieu-dit La Coulaz s'intégrera dans le complexe des Rammes, sur le modèle de ce qui se fait à la Promenade.

Concernant le chantier en lui-même, malgré les restrictions dues à la pandémie, les délais sont tenus. Là aussi, des frais supplémentaires dus à la pandémie sont à prévoir, ainsi qu'un surcoût lié à une offre pour l'accélération des travaux. Diverses informations sont données sur l'avancement du chantier, notamment sur la construction en atelier de certains éléments par l'entreprise JPF Ducret à Yverdon-les-Bains.

Le CODIR est très confiant sur la mise à disposition du collège pour la prochaine rentrée. Toutefois, son inauguration ne pourra malheureusement pas intervenir avant la fin de cette législature.

12. Divers et propositions individuelles

M. Roland Bucher demande qu'une liste à jour des coordonnées des membres du CODIR et du Conseil ainsi que des commissions permanentes soit distribuée à tous les membres. Le Bureau répondra favorablement à sa requête.

M. Michael Trachsel s'inquiète de savoir si les élèves arriveront toujours aussi tardivement à la maison, soit après 12 heures 30 à la prochaine rentrée.

M. Julien Mora ne lui garantit pas que les enfants seront à la maison avant 12 heures 30, mais il sera tenu compte de ce souhait dans l'élaboration des horaires. L'enclassement des 4 premiers degrés à Corcelles dès la rentrée 2021-2022 devrait simplifier la planification des trajets et il est probable que les élèves arriveront dans leur village respectif avant 12 heures 30.

M. Christian Chevalier précise que des informations sur ces modifications d'enclassement seront données dans l'exposé qui suivra la séance. Plusieurs solutions sont à l'étude et elles devraient toutes faire gagner du temps aux élèves. Un nouvel itinéraire pour les élèves de Vers-chez-Perrin a par exemple permis de diminuer de 40 minutes leur temps de trajets.

M. Fabrice Perret demande ce qu'il va advenir du collège de Vers-chez-Perrin par la suite.

M. Julien Mora répond qu'il restera en mains de la Commune de Payerne encore quelques années par précaution. Il est ensuite prévu de le vendre.

M. Laurent Cosendai informe d'ores et déjà qu'il ne siègera plus au Conseil intercommunal lors de la prochaine législature. Il demande aux conseillers d'en parler autour d'eux et de renseigner toutes personnes susceptibles d'être intéressées par ce poste ainsi que celui de secrétaire.

Hors partie statutaire, la parole est donnée successivement à MM. Xavier Nicod, Christian Chevalier et Pierre-Alain Lunardi pour les présentations mentionnées au bas de l'ordre du jour. Les documents de présentation seront envoyés par mail à tous les membres du Conseil intercommunal dans les jours qui suivent la séance.

La parole n'étant plus demandée, M. Laurent Cosendai remercie tous les intervenants.

Il lève la séance à 22 heures 00.

Le Président :



Laurent Cosendai

La Secrétaire :



Fabienne Moll

Annexe : réponses aux postulats du Conseil communal de Corcelles

Corcelles/Payerne, le 18 septembre 2020 /fm

Postulats de la commune de Corcelles-près-Payerne, validé par le Conseil intercommunale de l'ASIPE le 9 janvier 2020:

N°1

« L'Association vaudoise des Parents d'Elèves (APE Vaud) a émis les recommandations suivantes en matière de transports scolaires :

- *L'intérêt de l'enfant doit être au centre des préoccupations des décideurs*
- *Les horaires des élèves doivent être élaborés en fonction de l'intérêt de l'élève pour favoriser ses apprentissages scolaires*
- *Le temps dans les transports ne devrait pas dépasser une heure par jour*
- *Pour les 1H à 4H, le temps d'attente du transport avant et après l'école ne devrait pas dépasser 10 minutes.*

Le présent postulat invite le CODIR à étudier l'opportunité d'intégrer, dès que possible, ces recommandations de manière contraignantes dans le cahier des charges du transporteur scolaire.

Nous demandons au CODIR de dresser un rapport sur ce sujet pour la prochaine séance du Conseil intercommunal. Nous proposons au Conseil intercommunal de prendre en considération immédiatement cette proposition et de la renvoyer au CODIR ».

Le document de l'Association vaudoise des parents d'élèves « Transports scolaires : propositions de l'ape-Vaud », date de novembre 2013.

Les propositions qui sont faites proviennent de bonnes pratiques comme elle le mentionne à la page 3. Il est évident que les 92 établissements scolaires vaudois n'ont pas les mêmes caractéristiques topographiques ou géographiques et dès lors il est nécessaire de tenir compte des contraintes locales notamment les bâtiments scolaires, les aires d'enclassement, les routes, les communes ou encore du nombre d'hameaux à desservir.

Le Comité de direction va étudier cet automne, dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges pour l'appel d'offre des transports scolaires, l'opportunité de tenir compte des propositions de l'association citée. Il est à ce stade important de mentionner qu'une des propositions de l'association est d'envisager pour les élèves dès la 5 H soient transportés un transport public, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui pour l'ASIPE.

Une analyse a été faite sur les deux dernières années scolaires, ainsi que celle de 2020-2021. Durant l'année 2018-2019, en moyenne, les élèves ont passé 44 minutes par jour dans le bus lors des 4 trajets. Entre 2019-2020, la moyenne est de 40 minutes, pour 2020-2021, la moyennes est également de 40 minutes. Pour cette année scolaire, la durée la plus longue de trajet est de 21 minutes pour les enfants habitants La Foule. Les autres trajets sont en principe inférieurs à 10 minutes. Pour rappel, il avait été prévu une durée de transports maximum d'une heure et 36 minutes par jour en 2015.

En matière d'attente avant ou après les cours et l'arrivée ou le départ des bus, le temps moyen est de 9 minutes. Le temps maximum pour l'année scolaire 2020/2021 est de 15 minutes pour trois trajets. En cas de temps d'attente supérieur à 10 minutes, l'ASIPE prend en charge une surveillance comme c'est le cas à Grandcour, à Missy et aux Rammes.

N°3

« Des horaires de transports scolaires satisfaisants ne peuvent être établis que si la collaboration entre la direction des écoles et l'ASIPE est active et harmonieuse. Si cela n'était pas le cas, il est possible de solliciter les bons offices du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC) en vertu de l'article 22 de la LEO et de l'article 16, alinéa 1c du RLEO. Le DFJC peut en effet offrir ses bons offices « en cas de difficultés qui surgissent entre le directeur et les autorités communales ».

Le présent postulat invite le CODIR à dresser un rapport sur la qualité des relations qu'entretient l'ASIPE, au niveau du CODIR ou du directeur administratif, avec la direction des écoles. Si celles-ci n'étaient pas satisfaisantes, nous invitons le CODIR à étudier l'opportunité de solliciter les bons offices du DFJC en vertu de l'article 22 de la LEO et de l'article 16, alinéa 1c du RLEO.

Nous demandons au CODIR de dresser un rapport sur ce sujet pour la prochaine séance du Conseil intercommunal. Nous proposons au Conseil intercommunal de prendre en considération immédiatement cette proposition et de la renvoyer au CODIR ».

En matière de transports scolaires, l'essentiel des séances ont lieu en présence des représentants de l'établissement primaire. Ces représentants sont au nombre de trois avec deux doyennes et le directeur.

Dès lors la question n'est pas de savoir si la collaboration est active ou harmonieuse, tout en rappelant que tous les partenaires sont là pour travailler et non se faire des « amis ».

Les bons offices de la DGEO ont été sollicités une fois en 2016 dans le dessein de clarifier les compétences et rôles entre les établissements et l'ASIPE. A cela, la question de l'occupation d'un bureau de l'ASIPE au sein du secrétariat de l'établissement secondaire a également été débattu, sachant que la direction de l'établissement de l'époque ne voyait plus d'un bon œil la mixité entre commune et canton dans les mêmes locaux, alors que ceci avait été plébiscité en 2015 lors de la construction du bâtiment de la Promenade Moderne. Avec l'augmentation des activités de l'ASIPE et des besoins, l'opportunité de revenir à DLT avec des locaux proposés à l'association a été saisi en août 2017 à la satisfaction de toutes les parties.

Depuis, à aucun moment il a été imaginé de solliciter les bons offices, qui d'ailleurs se font dans une situation qui peut être qualifiée de crise ou de situation de blocage, ce qui n'est pas le cas ici.

Néanmoins le CoDir pourrait si cela deviendrait nécessaire demander l'appui des instances de la DGEO ou du DFJC pour trouver des solutions concrètes aux problèmes qui pourraient être rencontrés dans les différents dossiers que le CoDir gère quotidiennement.

Il appartient à tous de faire preuve de bonne foi et d'intelligence, et de ne pas se cacher derrière des lois ou principes qui empêcheraient de trouver des solutions en faveur des enfants et des familles notamment.

Le groupe de travail sur les transports scolaires, dont les travaux ont dû être arrêtés prématurément en raison de la pandémie et qui reprendra cet automne, a mis en évidence que d'autres établissements scolaires arrivent à transmettre plus tôt voire beaucoup plus tôt les enregistrements aux associations intercommunales. Ceci fait gagner beaucoup de temps. Une des doyennes qui est dans ce GT n'arrive pas à expliquer ce genre de différences avec d'autres établissements. Une attention toute particulière sera mise sur le processus d'élaboration des horaires et la gestion du mandat dans le dossier d'appel d'offre cet automne.